

ARRETE 2026/048
PORTANT UNE DELEGATION DE FONCTION
AU 4ème ADJOINT

Le Maire de Sailly-Lez-Lannoy,
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026, au cours de laquelle il a été
procédé à la nomination des Adjointes,
Vu la délibération n°2026/10 relative au vote des adjoints au scrutin de liste,

ARRETE

Article 1er : A compter du 21 mars 2026, délégation de fonction est donnée à :

Madame Sophie VANBREMEERSCH, 4^{ème} Adjoint, à effet d'exercer les fonctions suivantes :

ECOLE-JEUNESSE

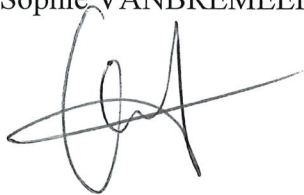
Pour intervenir dans les domaines suivants :

- Définition de la politique jeunesse.
- Relations avec les associations sur secteur jeunesse (APE-ADIRHEM-DDEN).
- Suivi du contrat enfance-jeunesse/CAF.
- Suivi du projet éducatif municipal.
- Suivi de l'organisation des ALSH.
- Suivi de l'organisation des camps d'été.
- Suivi de l'organisation de la mise en place de rythmes scolaires.
- Suivi et organisation du périscolaire.
- Suivi et organisation de la restauration scolaire.
- Suivi et organisation du conseil Municipal des Enfants.
- Incitation à l'exercice de citoyenneté.

Article 2 : Le secrétaire Général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs,
- Transmis à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Receveur,
- Notifié à l'intéressé(e)

Le 4^{ème} Adjoint,
Sophie VANBREMEERSCH



Le Maire,
Eric SKYRONKA

